

Avantages pour le voisinage

En plus d’embellir le quartier, l’aménagement d’une ruelle verte vous permet :

- d’améliorer la qualité de votre milieu de vie
- de tisser des liens avec votre voisinage
- d’apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements
- de contribuer à la biodiversité et à la réduction des îlots de chaleur

Soutien offert

- Appui au comité de ruelle
- Élaboration des plans d’aménagement
- Prise en charge des travaux d’excavation
- Coordination des activités de dons de terre, de compost, de vivaces ou de mobilier*

** En fonction des quantités disponibles.*

Avant



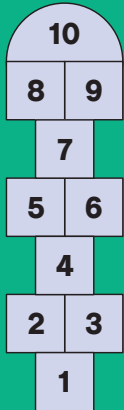
Après



Vous avez des questions ou souhaitez déposer un projet ?

Communiquez avec nous :
→ ecoquartier-rpp.ca
→ info@ecoquartier-rpp.ca
→ 438 520-3483

Ruelles vertes





Les ruelles vertes : une volonté citoyenne

L'Arrondissement est fier de soutenir les initiatives des résidentes et résidents qui souhaitent améliorer et embellir leur milieu de vie. Puisque l'aménagement d'une ruelle verte est d'abord et avant tout un projet collectif, il est primordial que l'ensemble des membres du voisinage puissent s'informer et s'exprimer sur le projet.

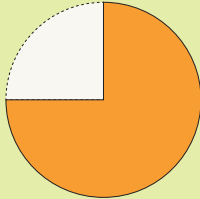


Le saviez-vous ?

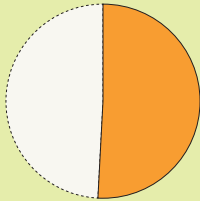
- Tout projet de ruelle verte qui propose la fermeture d'un ou plusieurs accès à la circulation automobile fait l'objet d'un sondage auprès du voisinage et doit être approuvé ensuite par le conseil d'arrondissement.
- L'accès à un stationnement privé ne peut en aucun cas être bloqué, à moins d'une autorisation écrite du propriétaire.

Grandes étapes de réalisation

- 1 Intérêt** : formation d'un comité composé d'au moins cinq membres du voisinage intéressés par l'aménagement d'une ruelle verte.
- 2 Contact** : le comité communique avec l'équipe du programme de l'Éco-quartier par courriel à info@ecoquartier-rpp.ca.
- 3 Sondage*** : activité de porte-à-porte effectuée par le comité de ruelle pour connaître l'avis du voisinage immédiat de la ruelle. Pour que le sondage soit recevable et que le projet de verdissement soit analysé :



75 %
des ménages autour de la ruelle doivent répondre au sondage



51 %
des ménages autour de la ruelle doivent être en faveur du projet

** Le nombre de voix requises est calculé en fonction du nombre total d'adresses civiques riveraines, à raison d'une voix par adresse.*



4 Dépôt de la candidature

Documents requis :

- Formulaire de demande pour l'aménagement d'une ruelle verte
- Formulaire de validation pour la fermeture partielle d'une ruelle (si applicable)
- Formulaire d'engagement de participation au comité de ruelle
- Feuilles de sondage remplies
- Lettre de motivation

Pour plus de détails, consultez ecoquartier-rpp.ca

Critères de sélection

La sélection des projets se fait sur la base des deux critères suivants, dans le respect de la date de réception des dossiers :

- Le niveau de mobilisation du voisinage
- La valeur écologique du projet

5 Élaboration des projets de ruelles vertes sélectionnés

- Rencontre de design participatif avec le comité de ruelle et une équipe d'architectes du paysage
- Corvée de propreté organisée par le comité de ruelle
- Travaux d'excavation pris en charge par l'Arrondissement
- Activité de plantation réalisée par le voisinage
- Fête d'inauguration de la ruelle organisée par les citoyennes et citoyens

6 Entretien de la ruelle et activités par le voisinage

- Corvées de propreté
- Entretien des végétaux

